



## CONVENTION DE FINANCEMENT DE DISPOSITIFS D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2023

Vu la délibération N° -2023 du Conseil Municipal du 20 février 2023 ;

Considérant les enjeux liés aux économies d'eau potable ;

La présente convention a pour objet de participer au financement de dispositifs visant la réalisation d'économie d'eau potable sur la commune de Saint-Lunaire.

### La présente convention est conclue entre :

La Commune de Saint-Lunaire située boulevard Flusson 35800 Saint-Lunaire, représentée par Michel PENHOUËT, Maire, d'une part,

Et

Mme, M. résident\*

Désigné comme le co-contractant d'autre part ;

(\*éléments figurant sur le justificatif de domicile)

### Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 : Objet et périmètre de la convention de financement

La présente convention concerne l'ensemble de dispositifs proposés à l'article 3. Elle ne s'applique que sur les résidences du territoire communal.

Les financements proposés dans le cadre de cette convention peuvent être valorisés à raison d'une demande par résidence. Cette demande peut être faite au titre d'un ou de deux dispositifs, dans la limite d'une acquisition par dispositif et par résidence.

Ainsi, le co-contractant peut solliciter un financement pour un pommeau de douche et/ou un récupérateur d'eau, mais ne peut prétendre au financement de deux pommeaux.

#### Article 2 : Principe et modalités d'application

Le co-contractant s'engage sur l'honneur à mettre en œuvre les dispositifs relevant de la présente convention dans la résidence précisée en préambule.

Le choix du matériel retenu est libre, il devra néanmoins correspondre aux exigences d'économie d'eau potable.



## La signature de la convention avant l'acquisition ainsi que la constitution des pièces justificatives sont des prérequis au financement de la commune.

Le dossier avant acquisition est constitué des pièces suivantes :

- ✓ Justificatif de domicile de moins d'un an à la date de la demande au nom et prénom du demandeur (facture de téléphone, eau, gaz, électricité, quittance de loyer d'un organisme social ou d'une agence immobilière, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, attestation ou facture d'assurance du logement...).
- ✓ Les renseignements techniques liés aux dispositifs d'économie d'eau envisagés.
- ✓ Relevé d'identité bancaire au nom et prénom du demandeur.

### Article 3 : Dispositifs d'économie d'eau concernés et conditions de financement

La Commune de Saint-Lunaire s'engage à financer selon dans les conditions précisées ci-dessous les dispositifs suivants : (cocher le ou les dispositifs concernés par la demande de financement)

Pommeau de douche à économie d'eau\* : 50% du montant du dispositif plafonné à 100,00 €.  
*\*Débit inférieur ou égal à 8 litres d'eau par minute.*

Récupérateur d'eau de pluie\*\* : 50% du montant du dispositif plafonné à 200,00 €.  
*\*\*Tout dispositif sans limite de contenance ou de matériaux en privilégiant les matériaux écologiques.*

La demande de financement est effectuée sur présentation du ticket de caisse, de la facture acquittée indiquant les références du matériel choisi et ses caractéristiques techniques, son montant et une photo du matériel installé.

### Article 4 : Engagements réciproques

Par cette convention, la Commune de Saint-Lunaire souhaite valoriser les actions en faveur des économies d'eau potable.

Elle engage la commune à financer ces dispositifs dans les conditions prédéfinies. Les financements sont consentis pour l'année civile dans la limite des crédits budgétaire prévus à cet effet. Ainsi une convention signée n'ayant pas fait l'objet d'une demande de financement avec présentation des pièces justificatives, sera annulée au 31 décembre de l'année civile en cours.

Elle engage également sur l'honneur le co-contractant à respecter l'esprit et le bon usage des dispositifs financés.

Par ailleurs, si le projet du cocontractant venait à évoluer et ne plus avoir lieu d'être dans l'année civile de signature de la présente, le co-contractant s'engage à en informer la mairie afin de permettre à d'autres administrés d'en profiter ([mairie@saint-lunaire.fr](mailto:mairie@saint-lunaire.fr)).

A Saint-Lunaire,

Date :

Date :

Le Co-contractant :

Le Maire ou l'adjoint délégué :



Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le

ID : 035-213502875-20230220-175\_2023-DE

Signature :

Signature :

